

partirent vers le milieu du mois de février dernier. Les citoyens du village ayant appris la nouvelle de leur départ, firent aussitôt signer des adresses pour leur témoigner le regret qu'ils avaient de les voir obligés de quitter St. Eustache, les féliciter de l'exactitude avec laquelle ils avaient rempli leur devoir, et pour les remercier des services importants qu'ils avaient rendus à la paroisse. Beaucoup d'effets pris et enlevés pendant les désordres qui avaient eu lieu, furent rendus aux véritables propriétaires par les ordres et les soins de M. le lieut. GRIFFIN ; Il est vrai qu'il en est resté encore beaucoup entre des mains étrangères, mais c'est parce que les pillards prirent des mesures pour les soustraire aux recherches qui en furent faites. M. GRIFFIN se rendit jusqu'à St. Benoit, Ste. Scholastique et St. Jérôme pour y rendre les mêmes services qu'à St. Eustache, et mérita partout les mêmes éloges. Lorsque ces deux officiers quittèrent St. Eustache, la tranquillité y était parfaitement rétabli.

Nous ne devons pas oublier ici de parler de M. Cms. L. DUMONT seigneur et juge de paix, ainsi que de M. EUGENE GLOBENSKY aussi magis-